

Vos contacts

IFRB PAYS DE LA LOIRE
02 40 20 36 66

contact@paysdelaloire.ifrb.fr

Durée

1,00 jour(s) - 7:00 heures

Coût de la formation

265,00€ HT Forfait/personne

Public

Opérateur de chantier

Formateur

Par des prestataires qualifiés de l'IFRB
ALEO ENVIRONNEMENT, BATI CONSEIL et
FORMATION, APAVE.

Moyens pédagogiques et supports

Exposés, étude de cas et application
pratique sur plate-forme pédagogique.
Remise d'un support de formation

Informations complémentaires

Évaluation des acquis par un test théorique
de 10 minutes sous forme de QCM et
évaluation pratique de 10 minutes.

Une attestation de compétence d'une validité
de 3 ans est délivrée au stagiaire en cas de
réussite aux évaluations théorique et
pratique.

Nota : Pour la partie pratique, le stagiaire
devra avoir sa propre tenue de travail et les
EPI de base adaptés à son activité
(chaussures de sécurité, casque, gants...).

Objectifs

Renouveler son attestation de compétence

Identifier l'évolution des techniques et de la réglementation

Appliquer les procédures adaptées aux interventions et les modes opératoires

Rappel public concerné

Opérateur de chantier qui effectue des travaux de MAINTENANCE ou REPARATION sur des matériaux amiantés dont la finalité n'est pas le retrait (exemple : Perçage, retrait d'une dalle ou d'une ardoise).

Opérateur de chantier qui intervient sur des matériaux ou des appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante.

Attention au Pré-requis

Etre âgé de plus de 18 ans

Etre en CDI si flocages et calorifuges

Avoir satisfait la visite médicale d'aptitude (la copie de la fiche d'aptitude médicale de non contre-indication au port des EPI amiante est obligatoire pour suivre la formation)

Maîtriser la langue française

Apporter en formation : un kit Amiante comprenant : combinaison type 5/6, demi-masque jetable FFP3 à minima, gants, adhésif, sac déchet amiante

Programme

Auto évaluation des connaissances issues de la formation préalable

Echange et retour d'expérience

Remise à niveau et renforcement des aspects prévention

Validation des acquis

Le contenu de la formation est conforme aux articles :

R 231-59-14 du 30 juin 2006 / R 4412-139 à R 4412-148 du 1er mai 2008

L'arrêté du 23 février 2012 relatif à la formation et à la prévention des risques liés à l'amiante.

IFRB Pays de la Loire

Zone Ar Mor, 4 Impasse Serge Reggiani - BP 60025

44801 Saint-Herblain Cedex

Tél. : 02 40 20 36 66 / Fax : 02 40 35 44 70 / contact@paysdelaloire.ifrb.fr



CONSEIL - ACCOMPAGNEMENT - FORMATION

www.ifrbpaysdelaloire.fr